

<b>Mission 1 : le combat pour l'emploi local</b>	<b>M1</b>
<b>Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain</b>	<b>A3</b>
<b>Travaux dans les E.P.L.E.</b>	<b>331</b>

La Commission Permanente,

- VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.3211-1 et suivants et L.422-1 et suivants, et les articles L.4121-1, L.4231-3 et L.4231-9,
- VU** le Code de l'éducation, et notamment les articles L.213-2 et L.216-4 et suivants, ainsi que les articles R.421-1 et suivants,
- VU** l'article L.2122-4 du Code général de la propriété des personnes publiques
- VU** la délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017 adoptant la Stratégie d'Investissement dans les Lycées (SIL) pour la période 2018-2024,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2022 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** la tenue de la commission Jeunesse, emploi, formations, lycée et orientation

Après en avoir délibéré, décide,

**D'AFFECTER**

une autorisation de programme d'un montant de 17 929 967 euros pour permettre la mise en œuvre d'opérations prévues au titre du programme n°331 "Travaux dans les EPLE", selon détail joint en annexe 1,

**D'ATTRIBUER**

une subvention d'un montant de 2 000 000 € à la Ville de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu au titre de la participation de la Région à la construction d'un complexe sportif adjacent au futur lycée de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu,

**D'APPROUVER**

la convention relative à la construction d'un complexe sportif adjacent au futur lycée de Saint-

Philbert-de-Grand-Lieu, présentée en annexe 2,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer,

D'ATTRIBUER

une subvention complémentaire de 3 889 967 € au Département de Maine-et-Loire au titre de la participation de la région aux travaux de reconstruction de la demi-pension, d'extension et de restructuration de la cité scolaire Lurçat-Mounier , n° dossier 2013-05177, soit une subvention totale de 6 900 000 € sur un montant subventionnable de 10 000 000 € HT.

D'APPROUVER

la convention modificative avec le Département de Maine et Loire relative à la réalisation de travaux de reconstruction de la demi-pension, d'extension et de restructuration de la cité scolaire Mounier-Lurçat à Angers (49), dont le projet est présenté en annexe 3,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer,

D'APPROUVER

l'avenant n°2 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage relative à la construction d'un lycée et d'un ensemble d'équipements sportifs à Aizenay (85), dont le projet est présenté en annexe 4,

D'AUTORISER

la Présidente à le signer,

D'ATTRIBUER

une participation à hauteur de 39 015 € au bénéfice des EPLE figurant en annexe 5,

D'AUTORISER

la Présidente à signer les conventions correspondantes conformément à la convention type approuvée lors de la commission permanente du 19 novembre 2021

D'ATTRIBUER

une subvention d'un montant de 1 000 000 € à la Communauté de Communes Estuaire et Sillon au titre de la participation de la Région à la construction d'un complexe sportif adjacent au lycée de Savenay,

D'APPROUVER

la convention relative à la construction d'un complexe sportif adjacent au lycée de Savenay, présentée en annexe 6,

D'AUTORISER

la Présidente à signer la signer.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire

REÇU le 22/11/22 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs